

CENTRES DE VACCINATION GRIPPE A / H1N1

DISPOSITIF PANDEMIE :

L'HEURE DU BILAN EST ARRIVEE !

***Suite à l'agitation et l'incompétence gouvernementale,
les agents de la DGFIP ont encore encaissé... les mauvais coups !***

Les décisions prises par le trio SARKOZY/HORTEFEUX/BACHELOT en matière d'organisation des centres de vaccination conduisent aujourd'hui à s'interroger sur les modalités de mise en œuvre de cette opération et les conditions de participation des fonctionnaires aux équipes des centres de vaccination.

La soit disant « mobilisation nationale » aura surtout aboutit à mobiliser massivement les personnels de la DGFIP, dans une période très critique pour l'accomplissement de leurs missions, afin d'assurer une présence dans des centres de vaccination restés longtemps vides.

FAUSSE PSYCHOSE ET VRAIE GABEGIE

Tout le monde a encore en mémoire les scénarii catastrophes décrits au début de l'été par nos responsables lorsqu'ils annonçaient le pic de l'épidémie en novembre/décembre et les mesures à prendre lorsqu'on passerait du niveau d'alerte 5 A (phase pré-pandémique) au niveau 5 B (phase pandémique) puis au niveau d'alerte 6 (pandémie généralisée).

Nos responsables politiques n'hésitaient pas alors à employer les termes de « mobilisation nationale ».

Or, quel est le constat que l'on peut faire aujourd'hui ? Une tentative de créer une vraie psychose collective, peut-être pour faire oublier les vrais problèmes de la période et une immense gabegie avec 94 millions de vaccins commandés aux frais de la Sécurité sociale et pour engraisser les grands trusts pharmaceutiques.

Celui de l'incompétence, également, de nos responsables politiques qui, sans état d'âme, suppriment dans toute la fonction publique des emplois au nom de la modernisation, de la simplification ou de la rationalisation, mais se sont révélés incapables de gérer un dispositif de crise.

À l'heure actuelle, **la France en est toujours au niveau d'alerte 5 A** (cf. le site gouvernemental « *pandémie-grippale* »). Au vu de ce qui s'est passé, on a de la peine à imaginer ce que serait l'état de désorganisation des services de l'Etat si nous étions passés en niveau d'alerte 6, avec un absentéisme annoncé sur les lieux de travail de l'ordre de 40 à 50 % !

De plus, l'intervention des fonctionnaires de la DGFIP, comme ceux d'autres administrations non sanitaires dans les centres de vaccination, n'avait rien d'une évidence.

C'est, pour une très large part, le résultat de la mise à mal du système de santé en France. Quand on taille dans les effectifs des hôpitaux, quand on contraint des dispensaires ou des centres de santé communaux à fermer, quand on fait le constat pour cause de nombreux clausus du manque croissant de médecins dans nombre de zones, alors, non seulement on porte atteinte à l'accès de tous à des soins de qualité, mais on se retrouve aussi dans l'incapacité de gérer une situation de crise.

AGITATION ET INCOMPÉTENCE

De même, ils ne pouvaient prétendre être pris de court par l'organisation de la campagne de vaccination. Celle-ci était annoncée depuis plusieurs mois et la circulaire des ministères de l'Intérieur et de la Santé du 21 août 2009 prévoyait une activation du dispositif de vaccination pour le 28 septembre 2009.

En définitive, les centres de vaccination ont été mis en place avec retard (le 12 novembre) et, dans de nombreux endroits, leur mise en place s'est faite en dépit du bon sens, sans directives claires, sans coordination, avec ordres et contre-ordres... L'agitation frénétique dont nos responsables politiques ont fait preuve ne saurait masquer, une nouvelle fois, leur incapacité à mettre en œuvre ce qu'ils décident.

Que faisait notre direction générale ? Comment se fait-il qu'elle se soit laissée être mise devant le fait accompli ? Est-ce normal que les dispositifs locaux aient été entièrement pilotés par les préfets et les directions départementales sans aucune coordination nationale de la DGFIP ? Son rôle ne serait-il que d'essayer de rassurer les organisations syndicales nationales en expliquant que tout ce passait bien dans le meilleur des mondes, comme cela a été le cas lors de la réunion du 14 décembre 2009 ?

Or, la réalité du terrain était tout autre. Rodomontades, menaces et autoritarisme, voilà à quoi s'est résumée leur action ! Quant à l'organisation concrète d'un élargissement brutal des horaires d'ouverture des centres de vaccination on a laissé cela au « petit personnel » sur la base d'un prétendu volontariat. Et s'il en manquait, il appartenait aux chefs de service locaux d'en trouver, volontaires ou pas, en brandissant s'il le fallait la menace que le Préfet était prêt à signer des ordres de réquisition si nécessaire.

La réquisition, parlons en !

NON DITS

Dans tous les départements, les directions de la DGFIP ont, au lendemain des injonctions des préfets, annoncé que la réquisition des agents était engagée si la formule du volontariat ne suffisait pas. **Cette façon de présenter les choses a été mensongère.** Y avait-il deux catégories de personnes dans les centres de vaccination : les volontaires et les réquisitionnés ? En aucune manière ! **Toutes celles et tout ceux qui sont intervenus dans les centres de vaccination étaient des agents réquisitionnés, de leur plein gré ou contre leur gré.**

Les agents volontaires qui ont assuré, depuis le 12 novembre, le fonctionnement des centres de vaccination se sont vus remettre un arrêté préfectoral qui stipulait qu'ils étaient mis à la disposition, sur la période du 12 novembre 2009 au 11 mars 2010, de l'autorité requérante, donc réquisitionnés par décision du préfet sur le fondement de l'article L. 3131-8 du Code de la Santé Publique. Cet arrêté de caractère collectif était également nominatif puisqu'il comportait deux annexes mentionnant l'une, les noms des responsables de centres, l'autre celle des personnels administratifs.

Quelle eut été la situation des agents réquisitionnés contre leur gré ? Et bien, elle aurait été la même que celle de ceux qui se sont, au départ, portés volontaires.

Or la réquisition est une situation juridique loin d'être anodine. Présentée faussement au départ comme un moyen d'assurer une protection fonctionnelle et juridique aux personnes intervenant dans les centres de vaccination, elle est aussi un cadre juridique qui fait obligation au réquisitionné de se plier aux ordres de l'autorité requérante sous peine de sanctions.

Les personnels l'ont maintenant bien compris : cette pandémie n'était qu'une fausse alerte. Désormais, avec cet exercice taille réelle, ils sont « vaccinés » contre les abus d'autorité.

Dans un esprit de responsabilité, la DGFIP doit apporter des réponses et des garanties aux personnels pour que cette gestion anarchique ne se reproduise plus, notamment s'il s'agit un jour de faire face à un véritable enjeu sanitaire.

En l'état actuel, tous les réquisitionnés, de leur plein gré ou non, ont constitué la seule ressource mobilisable pour faire fonctionner les centres de vaccination.

N'oublions pas que Mme BACHELOT a fait les choux gras des firmes pharmaceutiques et que toute l'agitation sur l'impérieuse nécessité d'une « mobilisation nationale » s'est rapidement essouffée et prend désormais soit le sens d'une manipulation politique, soit celle de l'incompétence et de l'hypocrisie dont les agents ont fait, une fois de plus, les frais.

DES LECONS DOIVENT ETRE TIREES : LA CGT RECLAME UN VERITABLE BILAN

Aujourd'hui, il faut s'interroger sur le rôle et le cadre d'intervention des fonctionnaires dans les centres de vaccination. Il n'est pas question pour la CGT d'accepter que les personnels, au nom d'une démarche de « solidarité nationale », aient été contraints à exercer des fonctions qui sortent de leur cadre normal d'activité en faisant fi de leurs droits et garanties.

Or, nombre de réponses apportées aux interrogations des agents étaient inacceptables et nombreuses sont encore les questions qui restent sans réponse aujourd'hui. Il en est ainsi notamment du régime juridique des personnels réquisitionnés et des modalités de la rémunération des personnels ou de leur remboursement de frais.

Dès la première réunion avec les syndicats nationaux le 7 septembre 2009, la DGFIP avait convenu d'une réunion post pandémie pour tirer un bilan de son dispositif. Aujourd'hui, la CGT demande des comptes :

- **Combien de fonctionnaires ont été réquisitionnés et combien d'ETPT cela représente-t-il ?**
- **Quelles leçons de gestion sont à tirer de la volontaro-réquisition des personnels ?**
- **Quelles conséquences budgétaires pour la DGFIP ? Combien a coûté la mise à disposition de personnel et la protection sanitaire des agents dans les services (masques, désinfection...) ?**
- **Quelles conséquences dans le fonctionnement des services et de l'accueil au public ?**

Montreuil, le 14 janvier 2010